

Consultation du MDN

Soumission présentée par Keith Martin

La cybersécurité est une priorité essentielle du ministère de la Défense. La perturbation des plateformes numériques dont la dépendance s'intensifie dans l'ensemble de notre société pourrait compromettre celle-ci. Faire de la cybersécurité une priorité exige du ministère de la Défense qu'il solidifie ses propres systèmes, mais une telle exigence s'étend au-delà des systèmes du Ministère. Il faut aussi que la cybersécurité du gouvernement, des entreprises et des systèmes financiers du Canada constitue une priorité du ministère de la Défense. Ces systèmes ne sont peut-être pas protégés directement par le ministère de la Défense, mais le Ministère doit déceler les menaces qui pèsent sur ceux-ci et formuler des recommandations à l'attention du gouvernement sur la réaction appropriée à ces menaces, laquelle pourrait comprendre des exigences réglementaires.

Une exigence connexe est l'utilisation des plateformes et de l'innovation numériques pour améliorer le travail qu'accomplit déjà le Ministère. Pour prendre un exemple représentatif, le ministère de la Défense est limité dans sa capacité de surveiller et de protéger nos côtes étant donné l'immensité de l'étendue géographique à protéger. Et si le Ministère développait des sites Web de déclaration en ligne dans lesquels les activités suspectes pourraient être signalées? Si le nombre de rapports indépendants reçus était suffisant, une enquête pourrait ensuite être déclenchée. Il existe de nombreux moyens que peut prendre le ministère de la Défense pour utiliser de manière innovante la numérisation et les plateformes Web et accroître notre sécurité.